



Agence statistique d'assurance générale

Rapport des administrateurs

Les administrateurs de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG) ont la responsabilité de préparer un rapport annuel conformément au règlement administratif applicable.

NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASAG a été constituée en personne morale en juin 2005 et nommée, avec effet au 1^{er} avril 2006, agente statistique des organismes de réglementation de l'assurance dans les provinces et territoires membres participants : l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon.

L'ASAG est régie par un conseil d'administration composé de huit administrateurs membres, trois administrateurs représentant l'industrie et deux administrateurs représentant le public.

L'ASAG a été créée dans le but d'améliorer la gouvernance et la supervision ainsi que la fiabilité et l'objectivité des données statistiques en matière d'assurance.

Des renseignements détaillés sur les activités et les objectifs de l'ASAG, sa structure de gouvernance, les responsabilités de son conseil d'administration et de ses comités, ses bulletins et ses publications sont accessibles sur le site Web de l'Agence à l'adresse www.gisa-asag.ca.

EXAMEN DE L'ANNÉE

Au cours de l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, le conseil d'administration de l'ASAG, en sa qualité d'organe dirigeant chargé de superviser les activités et les affaires de l'Agence, s'est livré aux principales activités suivantes.

Nomination aux comités du conseil d'administration

À sa réunion annuelle du 23 septembre 2008, le conseil d'administration a nommé des membres aux comités suivants du conseil :

Comité exécutif
Comité des finances et de la vérification
Comité des plans statistiques

De plus, un Comité de restructuration d'industrie a été nommé par le Comité des plans statistiques

Programme de renouveau technologique

L'ASAG a continué de surveiller les progrès accomplis dans le cadre du programme quinquennal de renouveau technologique (PRT). En 2008, la troisième année de ce programme, les travaux ont essentiellement porté sur la Phase 2 (cadre analytique et production de tableaux relatifs au Plan statistique automobile [PSA]). Cette phase, amorcée en avril, était centrée sur la transformation des données recueillies – l'agrégation et l'analyse des données et la production de tableaux et de rapports. La plupart des projets devraient être exécutés au cours des 3^e et 4^e années du programme, l'achèvement de la Phase 3 étant prévu au premier semestre 2010.

Rationalisation des données

Le projet de rationalisation des données a débuté en avril 2008 et une équipe de projet a été formée, avec une représentation de l'industrie. La société Oliver Wyman a été retenue pour consulter les organismes de réglementation et préparer un rapport sur leurs besoins en matière de données. Le rapport a été rédigé et examiné par les organismes de réglementation, puis présenté aux représentants de l'industrie en janvier 2009.

Pour répondre aux préoccupations des représentants de l'industrie, la direction de l'ASAG a préparé un exposé décrivant les problèmes actuels, les motifs justifiant les modifications proposées et les processus à suivre pour étudier les solutions de remplacement et réaliser des analyses coûts-avantages. Cet exposé a été présenté aux représentants de l'industrie au cours de la deuxième séance de consultation, en mars 2009.

Un projet de plan de travail a été approuvé par les organismes de réglementation le 25 mars 2009 et communiqué ultérieurement aux représentants de l'industrie. Le plan préconise la création de groupes de travail conjoints entre les organismes de réglementation et l'industrie en vue de proposer des solutions de remplacement et de réaliser des analyses coûts-avantages dans deux domaines prioritaires – les changements au PSA et l'information financière.

Services d'information

Pour remédier au conflit d'intérêt perçu concernant le fait que le Bureau d'assurance du Canada (BAC) réponde aux demandes de renseignements liées aux données de l'ASAG, le conseil d'administration de l'ASAG a approuvé le transfert des services d'information du BAC à l'ASAG. À l'appui de ce transfert, un catalogue de tableaux statistiques et de données de haut niveau sera affiché sur le site Web de l'ASAG pour répondre aux questions les plus courantes.

Budget de l'ASAG et cotisations des membres de l'industrie

Le conseil d'administration a examiné et approuvé le budget de 13,949 millions de dollars de l'ASAG pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Ce budget comprend l'allocation relative au programme de renouveau technologique dans le cadre du Plan statistique automobile, les coûts d'exploitation du BAC pour tous les programmes statistiques obligatoires, les initiatives stratégiques entreprises en vertu du plan stratégique de l'ASAG et un budget pour le secrétariat de l'Agence, qui soutient les activités de cette dernière, y compris celles du conseil d'administration et des comités.

Le budget approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 se répartit comme suit :

	2009-2010
Budget annuel d'exploitation du BAC	9 396 000 \$
Programme de renouveau technologique du BAC	3 937 000
Initiatives stratégiques de l'ASAG	100 000
Budget d'exploitation du secrétariat de l'ASAG	<u>515 900</u>
Total	<u>13 948 900 \$</u>

Les cotisations des membres de l'industrie ont toutefois été réduites de 4,983 millions de dollars par rapport au budget approuvé afin de tenir compte des fonds non dépensés alloués au programme de renouveau technologique, du revenu des placements et d'un remboursement de TPS rétroactif.

GOUVERNANCE

Politique de rémunération

Comme suite à une analyse comparative et conformément à la décision du conseil d'administration de faire preuve de prudence et d'appliquer des restrictions budgétaires, le conseil d'administration a décidé que la rémunération annuelle des administrateurs de l'ASAG représentant le public serait maintenue jusqu'au 31 mars 2010 au niveau actuel de 4 000 \$. Le conseil a adopté une politique

concernant la rémunération, le remboursement des dépenses, les honoraires et les indemnités journalières des administrateurs externes de l'ASAG, laquelle est affichée sur le site Web de l'Agence.

Modifications au règlement administratif de l'ASAG

Des modifications visant à rationaliser les processus liés à l'approbation des états financiers vérifiés et la durée du mandat des administrateurs membres ont été approuvées par le conseil d'administration à sa réunion de mars 2009. Tel que cela est exigé, le règlement administratif a été envoyé au ministre de l'Industrie du Canada, qui l'a approuvé de manière définitive.

Sondage d'autoévaluation du conseil d'administration

En avril 2009, les membres du conseil d'administration ont rempli un questionnaire d'examen du rendement et d'inventaire des compétences visant à examiner l'efficacité du conseil, à suggérer des améliorations et à évaluer les lacunes au chapitre des compétences au sein du conseil. Le processus comprenait des réunions informelles avec le président en vue d'améliorer le processus d'examen. Les résultats de l'examen seront communiqués à la réunion du conseil prévue à l'automne 2009.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'ASAG se compose d'au plus 13 membres représentant les organismes de réglementation, l'industrie et le public. Le conseil d'administration de l'Agence s'est réuni officiellement quatre fois cette année, une fois en personne et trois fois par conférence téléphonique, pour régler les questions qui lui ont été soumises et recevoir les rapports d'étape sur les initiatives stratégiques de l'ASAG et les questions liées à son fonctionnement. Le fonctionnement quotidien est assuré par la direction et le personnel du secrétariat de l'ASAG.

La réunion annuelle du conseil d'administration de l'ASAG aura lieu le 23 septembre 2009.

VÉRIFICATEUR

Les recommandations énoncées dans le rapport du vérificateur pour l'exercice 2007-2008 ont été mises en œuvre.

Les états financiers vérifiés et le rapport sur les conclusions de la vérification pour l'exercice clos le 31 mars 2009 seront présentés au conseil par PricewaterhouseCoopers, s.r.l. Conformément au règlement administratif applicable et après approbation par le

conseil, les états financiers vérifiés et le rapport seront présentés aux membres de l'Agence durant leur réunion annuelle prévue le 23 septembre 2009, après celle des membres du conseil d'administration.

Après acceptation par les membres, les états financiers vérifiés approuvés seront affichés sur le site Web de l'ASAG.

Par ordre du conseil d'administration

Rosemin Jiwa-Jutha
Secrétaire-trésorière

Le 11 septembre 2009